

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 MARS 2018**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 mars 2018, s'est réuni en séance publique le JEUDI 29 MARS 2018 à 20 h 00 à la Mairie sous la présidence de M. TASSIN, Maire.

\*\*\*

Présents :

*M. TASSIN, Maire,  
M. DEGREMONT, Mme COLLET, M. PONSARD, Adjointes,  
M. VAN HILLE, M. MOSSER, Conseillers délégués,  
Mme LIENKE, Mme FERON, Mme LECOQ, Mme TORTRAT, Conseillers municipaux.*

Pouvoirs: *de Mme BOUZIANE à M. MOSSER ; de M. CONTANT à M. PONSARD ; de Mme BOURGEOIS à M. TASSIN ; de Mme DESPLANCHES à Mme LIENKE ; de M. PANIER à Mme TORTRAT.*

Secrétaire de séance : *M. DEGREMONT.*

\*\*\*

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 05.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. Degrémont secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

**Procès verbal de la séance du 15 février 2018** : approuvé à l'unanimité.

**I.- DELIBERATIONS :**

**1.- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

M. le Maire précise que ce débat a pour objectif de présenter les orientations générales de la commune au travers de son budget. Ce débat, qui n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants, ne préjuge en rien les décisions qui seront prises lors du Conseil municipal du 5 avril qui concernera le vote du budget.

Le projet de budget pour 2018 ne présente pas de révolution, il s'inscrit dans la continuité des budgets précédents, par sa maîtrise des charges de fonctionnement au plus près afin de dégager les excédents nécessaires pour un financement harmonieux des investissements indispensables au bon fonctionnement de la commune et au bien-être des habitants, investissements qui seront présentés en détail et pour lesquels le financement privilégie l'autofinancement et la recherche de subventions.

Afin de mieux appréhender la construction et la structure du budget 2018, le Maire présente les différents documents qui ont concouru à sa réalisation :

**Tableau 1 : Résultats budgétaires de l'exercice** (Document élaboré par la Trésorerie)

Les résultats de l'exercice 2017 sont arrêtés ainsi :

En section d'investissement, excédent de : 585 781,51 € compte tenu des restes à réaliser et pour l'essentiel constitué du projet Extension de l'Ecole et d'autres investissements budgétés qui n'ont pu se réaliser et seront proposés dans le budget 2018.

En section de fonctionnement, l'exercice 2017 présente un excédent de : 138 527,95€.

**Tableau 2 : Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés** (document élaboré par la Trésorerie)

Il s'agit de déterminer les résultats cumulés des exercices précédents tant en section d'investissements qu'en section de fonctionnement.

	Résultat clôture exercice précédent 2016	Affectée à l'investissement à l'exercice 2017	Résultat exercice 2017	Résultat de clôture de 2017
Investissement	-98 163,06	0	585 781,51	487 618,45
Fonctionnement	269707,28	109 652,12	138 527,65	298 583,11
Total	171 544,22	109 652,12	724 309,46	786 201,56

## Affectation du résultat de fonctionnement 2017 :

Le résultat de clôture de l'exercice en section de fonctionnement de 298 583,11 € sera affecté à hauteur de 41 696,41 € en section d'investissement pour complètement combler le solde négatif (529 314,86) des restes à réaliser de 2017. Le reste du résultat de la section de fonctionnement (soit 256 886,70) sera affecté et maintenu en section de fonctionnement.

## Présentation du budget 2018

Rappel de l'orientation du budget :

Dépenses de fonctionnement sous contraintes et une politique d'investissements importants en 2018 qui compense un niveau de réalisation d'investissement peu élevé en 2017, certains projets ayant du être techniquement différés : aménagement du trottoir rue Victor Hugo, réhabilitation de la cour et de la rue Mathou, remise en état du lavoir et de la salle des catéchismes.

## Section de fonctionnement

**Prévision en dépenses de fonctionnement :** pour 2018 : 889 700€ contre une prévision budgétaire 2017 de 885 350€ soit +0,49%

Stabilisation totale des charges de caractère général à 350 000€ identique à 2017.

Baisse de 12 000€ des charges de gestion, augmentation de 10 000€ des charges de personnel, sans embauche d'agents supplémentaires mais à titre de précaution et en raison des modifications apportées par le nouveau régime d'indemnisation RIFSEP, instauré en mars 2018.

## Prévisions en recettes de fonctionnement

Attribution de compensation ( versée par la CAMG) en diminution, conséquence neutre du transfert de la compétence sur la contribution au service d'incendie et de secours.

Maintien de la dotation forfaitaire de fonctionnement versée par l'Etat: informations générales sur l'arrêt de la forte diminution subie depuis plus de 3 ans. Nous n'avons encore à ce jour aucun montant exact annoncé par l'Etat, mais une prévision d'experts qui, en tout cas, ne nécessitera pas de grave correctif.

Impôts directs : Il est prévu que les taux communaux demeurent inchangés, mais les recettes prévues seront légèrement accrues en raison des nouvelles constructions achevées.

Le total des recettes de gestion budgétées ressort pour 2018 à : 920 705 € contre une prévision 2017 de 904 800 € soit une progression de +1,7 %

En conséquence le résultat de clôture reporté de cet exercice 2018 sera destiné à financer la section d'investissement.

## Section d'investissement

### Dépenses d'investissement

Cette section est fortement impactée par trois projets « individualisés » d'importances très différentes en terme de coûts : sur un total de 1 003 800 €

- Extension de l'Ecole pour 977 000 €
- Rénovation du lavoir rue Ferraille : 18 800 €
- Eglise salle des catéchismes : 8 000 €

### Opérations d'investissement non affectées

Opérations	Montant	subventions	Précisions
PLU (suite et fin)et divers incorporels	18 911,96	0	Etudes et publications
Logiciel enfance	4 224,00	0	Inscriptions sur internet et paiement en ligne des activités périscolaires
Aménagement trottoir rue V Hugo	31 005,00	0	
Réfection rue et cour Mathou	35 702,10	0	
Porte outil	12 828,00	8550	Entretien caniveaux suite 0 phyto sanitaires
Ordinateurs mairie	6 249,60	0	Renouvellement complet du parc devenu obsolète
Mobilier mairie	2 000,00	0	
Cit'isol combles	10 000,00	2877	Isolation combles et grenier mairie participation SDESM
Colombarium	19 000,00	0	
Réfection totale plancher des cloches (église)	5 467,20	2227	
Eclairage public rue Hermines	15 624,00	6348	
Réseau électrique chemin neuf	7 624,56	0	

Divers non affectés	137 287,97		
<b>TOTAL</b>	<b>305 924,39</b>	<b>20052,00</b>	

Suite à la présentation de M. le Maire, Mme Féron s'interroge sur l'intérêt de constituer des excédents en section de fonctionnement, et demande s'il ne serait pas judicieux de caler les prévisions sur les dépenses réelles de l'année écoulée ?

En réponse, le Maire précise qu'en termes budgétaires il est nécessaire de ne pas sous-estimer les dépenses prévisibles et de ne pas surestimer les recettes, et qu'il est légalement obligatoire d'avoir un excédent de recettes de fonctionnement sur les dépenses afin de devoir financer le remboursement de la dette en capital par des recettes propres. En outre les règles de la comptabilité prévoient le virement d'excédents de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Ainsi les excédents de l'année N seront utiles et nécessaires pour financer les investissements à N+1.

M. le Maire soumet à délibération, non la validation du budget, mais le fait que le Conseil prend acte du débat sur l'orientation budgétaire.

Mme Tortrat estime que le débat d'orientation budgétaire a été insuffisamment effectué.

Le Conseil adopte la délibération proposée, par 13 voix pour, et 2 abstentions (Mme Tortrat, M. Panier).

## **2.- TRAVAUX RUE MATHOU :**

A la suite de l'exposé précédent sur les travaux d'investissement, M. Degremont présente le projet :

il s'agit d'une réfection complète de la rue Mathou depuis le pont de la rue Pasteur jusqu'à l'intersection de la rue du Haut Villiers.

Reprise sur une profondeur de 12 cm avec un nouvel enrobé et une inclinaison de la chaussée en forme légèrement en V pour la récupération des eaux de pluie et adjonction d'une grille supplémentaire de récupération des eaux de pluie.

Après travaux, la rue au niveau de la cour Mathou restera en circulation à double sens, mais la rue Mathou dans sa partie située après la cour sera en sens unique dans le sens de la montée, soit de la rue Pasteur vers la rue du Haut Villiers.

Elle sera en aire piétonne, avec circulation de véhicules uniquement pour les riverains, priorité aux piétons et vitesse de circulation au pas. La barrière sera supprimée.

Pour la réalisation des travaux, trois entreprises ont été contactées, le mieux offrant étant la Sté Jean Lefèvre pour un montant TTC de 35942,10 € contre 42504€ de la Sté TP IDF. A noter que la Sté TPSM également consultée s'est déclarée en incapacité de répondre.

M. le Maire demande au conseil l'autorisation de signature de la convention avec la Sté Jean Lefèvre.

Le Conseil approuve cette délibération par 12 voix pour et 3 abstentions (Mme Tortrat, M. Panier, Mme Féron). Mme Tortrat estime que les documents ont été remis ce jour trop tardivement.

## **II.- INFORMATIONS DIVERSES**

### **1.- PLU : état actuel d'avancement du projet :**

M. Ponsard expose que la situation décrite avec précision lors du Conseil du 15 février dernier, est encore actuellement au stade de la préparation en collaboration avec notre Cabinet prestataire (CDHU). Il y aura ensuite une réunion de la Commission municipale avant une réunion du Conseil municipal pour approbation du PLU, cette dernière étant prévue pour fin mai ou juin. Il est rappelé qu'actuellement le POS n'est plus en vigueur, ni le zonage (mis à part le site classé, le PPEANP et le périmètre des MH, qui ne sont pas concernés) et que nous sommes en régime du RNU, alors que nous avons des demandes en cours d'instruction et qu'il apparaît souhaitable de disposer du PLU dans le meilleur délai. Il conviendra également de prévoir les droits de préemption dès l'entrée en vigueur du PLU.

### **2.- Commercialisation de la fibre optique SFR :**

M. Degremont fait état d'une situation particulière depuis plus de deux semaines : un démarchage à domicile par la Sté SFR pour raccordement à la fibre optique (réseau haut débit). Il est rappelé que la répartition des périmètres d'intervention entre les différents opérateurs de télécommunications a relevé de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques (ARCEP) autorité nationale, sans consultation des Communautés d'Agglomération et encore moins des Mairies.

La Mairie a été alerté par de nombreux habitants de Gouvernes contactés par des personnes se disant commerciaux de SFR , ces opérations de démarchages à domicile se sont effectuées sans information préalable des Mairies, ni de la Communauté d'Agglomération CAMG pourtant en compétence sur le sujet .

Nous avons recherché de nouveaux interlocuteurs SFR, avec difficultés car les responsables connus avaient tous démissionné.

Enfin nous avons un rendez-vous de clarification sous l'égide de la CAMG le 5 avril, avec un nouveau chef de projet SFR.

Nous pourrons ensuite avec certitude donner une information fiable pour la suite.

Il apparait que la SFR ayant été désignée pour installer les infrastructures sur notre village, bénéficierait d'un privilège d'exclusivité temporaire pour les raccordements. Après un délai de douze mois, les riverains pourront recourir à l'opérateur de leur choix, ceci en l'attente d'informations complémentaires.

Séance levée à 21 h 35

Fait en Mairie le 2 avril 2018,  
Le Maire  
Jean Tassin